



## Fusion des délégations régionales Normandie et Paris Michel-Ange

Le SNTRS-CGT a communiqué, le 24 mars, [sur le projet de la direction du CNRS de fusionner les délégations régionales Normandie \(DR19\) et Paris Michel-Ange \(DR16\)](#).

Notre syndicat informera l'ensemble du personnel du CNRS sur ce dossier et plus généralement sur les restructurations et réorganisations actuellement à l'étude au CNRS, tant au niveau des délégations qu'à celui des laboratoires. (cf [communication sur la réduction de la voilure](#))

Ces opérations n'augurent rien de bon pour l'ensemble du personnel du CNRS, quelle que soit la structure qui les héberge, la région d'appartenance et même leur statut.

Revenons sur la situation des délégations régionales. La direction du CNRS a établi des indicateurs de charge d'activité communs à toutes les délégations régionales, à ne pas dépasser. Ces indicateurs reposent sur le nombre d'agents affectés dans une délégation régionale et sur le nombre d'agents CNRS rattachés au périmètre de cette délégation.

**Fort du postulat reposant sur ces indicateurs de charge d'activité, la délégation Normandie aurait trop de personnels : 31 ETPT au lieu de 27 ETPT.** Cependant, malgré ce surplus, la délégation n'arriverait pas à gérer le nombre d'agents de la région Normandie, d'où la solution unique trouvée par la direction du CNRS : la fusion de cette délégation avec celle de Michel-Ange ! Comment peut-on à la fois avoir trop de personnels et être dans l'incapacité de gérer les effectifs de la région, si ce n'est que les indicateurs calculés sur des bases technocratiques ne correspondent pas à la charge de travail réelle mais à un besoin politique de réduire toujours plus les effectifs ? **Pour enfoncer le clou contre le prétendu surplus de personnel, signalons que la déléguée régionale de la DR19 avait alerté le siège sur son incapacité à mener à bien ses missions étant donné les départs de quatre cadres dont son adjointe** ; il ne restait plus que deux personnes sur les six initiales, au service partenariat et valorisation...

**A cause de cette règle de charge arbitraire, certaines délégations doivent diminuer leurs effectifs de 20 % sur 5 ans** ; ainsi, la délégation Paris-Villejuif, elle-même issue de la fusion de deux délégations (Ivry et Thiais) en 2015, doit passer de 100 à 80 agents. Il faut savoir que cette délégation comprend également des services mutualisés pour l'ensemble de l'Île de France, services créés simultanément à la délégation de Villejuif, dans le but d'optimiser l'organisation du travail et le nombre d'agents. Quand s'arrêtera cette « optimisation » ? **Quelle sera la nouvelle règle permettant de compresser toujours plus les effectifs ? Cette réduction de personnels conduit aujourd'hui à la rupture d'une structure (la DR19) et à la fuite des agents vers d'autres administrations telles que l'université.**

Quand s'arrêtera cette spirale infernale ? Ce qui se met en place sur la Normandie n'est qu'un avant-goût de ce qui se trame pour l'ensemble des délégations régionales.

Moins de trois semaines après l'annonce de la fusion des deux délégations, **la déléguée régionale de la DR19 informe ses chefs de service, par visioconférence, qu'elle quitte son poste de Déléguée pour devenir chargée de mission auprès Directeur général délégué aux ressources (DGDR)** avec effet immédiat. L'intitulé de sa mission est : « **Réflexion sur l'évolution du fonctionnement des délégations régionales** ». Selon le DGDR lui-même, il y avait urgence à la missionner, car cette mission ne pouvait attendre ! Il est à noter que la déléguée adjointe de la DR19 quitte le CNRS pour l'université fin avril, ce départ étant prévu avant l'annonce de la fusion.

Diantre, **que signifie l'urgence de quitter la direction d'une délégation régionale en pleine restructuration pour réfléchir sur l'évolution de l'ensemble des délégations ?** La réflexion sur la réorganisation de la Normandie était-elle déjà finie lorsqu'elle a été annoncée ? Cette hypothèse semble peu probable vu le travail qu'il reste à mener avant le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Apprendre qu'il y a urgence à mener une réflexion sur l'organisation de l'ensemble des délégations n'est pas précisément rassurant.

**D'autres fusions sont-elles à l'étude ?** D'autres solutions basées sur des mutualisations telles que des antennes mutualisées avec les universités (cf expérimentation passée sur l'université strasbourgeoise) ressortent-elles des cartons ? Un regroupement de missions sur un seul lieu géographique à l'échelle nationale (cf. service de la facturation à Nancy) est-il à l'étude ?

Quels que soient les projets de la direction du CNRS en la matière, ils présagent tous de réorganisations qui sont sources de difficultés, à cause de la surcharge de travail occasionnée mais aussi à cause de l'incertitude de l'avenir professionnel, voire personnel.

Pour la fusion Normandie Paris-Michel Ange, il y a urgence à se poser et à respecter le délai de deux ans préconisé par la direction du CNRS elle-même dans la [note de cadrage n° NOT212700DRH du 27 juillet 2021 relative à l'accompagnement RH des réorganisations](#). Pour rappel, la fusion des délégations Ivry et Thiais s'était étalée entre avril 2013 et l'automne 2015.

**Que devient le personnel des délégations dans ce contexte anxiogène et de surcharge de travail ?  
La direction a prévu une cellule d'écoute... et n'augmentera pas le nombre d'ETPT sur Paris – Michel-Ange !**

**Le SNTRS-CGT organise deux assemblées générales\* pour échanger avec les collègues.**

Elles auront lieu sur le campus de :

- La délégation régionale de Caen le jeudi 19 mai 2022
- La délégation régionale de Paris-Michel-Ange le mardi 24 mai 2022

N'hésitez pas à nous contacter en écrivant à [sntrs-cgt@cnrs.fr](mailto:sntrs-cgt@cnrs.fr)

\*des informations pratiques sur l'horaire et le lieu des réunions vous seront transmises ultérieurement

Pour en savoir plus sur la fusion des délégations régionales :

[Compte rendu du CRHSCT du 14 avril 2022 de la délégation Paris Michel-Ange](#)

[Recommandations émises le CRHSCT du 14 avril 2022](#)

[Compte rendu du CRHSCT du 31 mars 2022 de la délégation Normandie](#)